

Préambule

Les Graduate Schools sont le nom d'usage des écoles graduées définies à l'article 36 des statuts de l'université Paris-Saclay. L'université Paris-Saclay construit avec les écoles graduées et les instituts sa stratégie de recherche et d'innovation, sa stratégie en matière de développement, d'accords, de conventions et de politique partenariale, tant nationale qu'internationale avec les secteurs académiques et économiques, ainsi que sa stratégie de formation, en y associant l'École universitaire de premier cycle Paris-Saclay. Cette stratégie est instruite avec les acteurs politiques et opérationnels des structures de coordination que sont les composantes, les établissements-composantes, les universités membres associées et les Organismes Nationaux de Recherche partenaires.

Les présentes dispositions ont pour objet de permettre aux Graduate Schools de fonctionner. Ces dispositions donneront lieu à un bilan présenté au conseil académique, à la date anniversaire de création des Graduate Schools. Si besoin, le conseil académique pourra proposer des modifications de ce règlement intérieur.

TITRE 1 – DISPOSITIONS GENERALES

Article 1. Structuration pédagogique et scientifique de la Graduate School (GS) « Health and Drug Sciences » (HeaDS)

Missions

La Graduate School (GS) HeaDS anime, développe et promeut des activités de recherche (Annexe 1) et de formation (Annexe 2) en santé centrées sur le médicament, les produits de santé et l'innovation thérapeutique. Elle s'appuie sur une approche pluridisciplinaire chimique, physico-chimique, biologique, physiopathologique, médico-économique et clinique pour concevoir et développer des médicaments et dispositifs médicaux innovants et en permettre l'accès aux patients.

La Graduate School a pour mission de participer, au sein de l'Université Paris-Saclay, à l'élaboration de la stratégie de formation, de recherche, de valorisation et d'innovation dans le domaine des produits de santé et des thérapies innovantes.

- La *composante coordinatrice* de la GS HeaDS est la Faculté de Pharmacie de l'université Paris-Saclay ;
- La GS HeaDS est *opérée* par les Facultés de Pharmacie et de Médecine de l'université Paris-Saclay, l'Université de Versailles St-Quentin-en-Yvelines, l'Université d'Evry Val-d'Essonne (4 opérateurs) et 4 organismes de recherche CEA, CNRS, INRAE et INSERM ;
- AgroParisTech est *opérateur associé*.

Structuration scientifique et pédagogique

La GS HeaDS couvre le cycle de vie des produits de santé

- (i) sur des aspects de recherche, s'articulant autour de trois piliers majeurs, la recherche fondamentale, la recherche translationnelle et la recherche clinique, ainsi que
- (ii) sur des aspects de formations par la recherche, de formations professionnalisantes dont des parcours de masters en alternance et formation continue.

La recherche interdisciplinaire de la GS HeaDS rassemble des équipes de recherche et des plateformes du territoire de l'université Paris-Saclay dont les activités sont centrées sur les sciences pharmaceutiques, le médicament, le dispositif médical, le diagnostic, la physiopathologie, la médecine translationnelle et la recherche clinique. Ces équipes possèdent une expertise reconnue dans l'identification de cibles thérapeutiques à partir d'une connaissance précise de la physiopathologie et des bases cellulaires et moléculaires des maladies, dans la

conception et la synthèse de molécules médicamenteuses, dans la conception et le développement d'outils diagnostiques ou d'imagerie, dans le développement de procédés de formulation et d'adressage, et dans l'élaboration de nouvelles thérapies (cellulaires et géniques notamment), incluant leur évaluation préclinique et clinique.

La Graduate School est composée de la mention de master « Sciences du médicament et des produits de santé » et de l'ED « Innovation Thérapeutique : du Fondamental à l'Appliqué » (ED 569-ITFA)

Gestion des demandes de rattachement

Tout élément de formation ou équipe de recherche peut rejoindre la Graduate School « Santé et médicaments » en cours de contrat quinquennal. Le responsable de la formation ou de l'équipe de recherche doit en effectuer la demande auprès du directeur de la Graduate School qui soumettra au vote du conseil cette demande. En cas de vote positif, la demande sera proposée au CA de l'Université Paris-Saclay.

TITRE 2 - LE CONSEIL DE LA GRADUATE SCHOOL « HeaDS »

Article 2. Composition

Le conseil de la Graduate-School comprend **38** membres au maximum. La composition du conseil, dans le respect des règles légales de parité et d'alternance, présente une répartition équilibrée entre d'une part les membres élus (16), et d'autre part les membres de droit (19) et les membres nommés (3). Les conseils devront être représentatifs de la diversité des différentes thématiques et/ou disciplines de la Graduate-School. Par exception à l'article D.719-4 du code de l'éducation, il est institué un collège des usagers comprenant les personnes mentionnées au II de l'article D.719-6 du même code.

- **2** élus des usagers suivant une formation de troisième cycle relevant de l'article L. 612-7 du code de l'éducation avec le même nombre de suppléants ;
- **2** élus des usagers n'appartenant pas au collège précédent avec le même nombre de suppléants ;
- **12** élus des personnels :
 - 4 élus du collège A des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs assimilés (professeurs et assimilés)
 - 4 élus du collège B des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs assimilés (autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés)
 - 4 élus collège C des BIASS (personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers et de service, les personnels des bibliothèques, associés à un laboratoire ou à une formation hors services centraux de l'université, des composantes, des établissements-composantes et des universités membres associés).
- **19** membres de droit :
 - **2** issus du conseil de l'Ecole Doctorale (ED) 569 « Innovation thérapeutique : du fondamental à l'appliqué »,
 - **2** issus du conseil de la mention de master « Sciences du Médicament et des produits de santé »,
 - 8 représentants des opérateurs (Pharmacie et médecine de l'université Paris-Saclay, UVSQ, UEVE) et des ONR partenaires (CEA, INSERM, INRAE, CNRS),
 - 3 représentants des directeurs d'unités issues du périmètre de la Graduate School,
 - (4) Le directeur et les 3 directeurs-adjoints.
- **3** membres nommés par le comité de direction élargi de l'université Paris-Saclay sur proposition des élus et membres de droit du conseil de la Graduate School. Lorsqu'un membre nommé cesse d'exercer ses fonctions, il est remplacé par un membre nommé par le comité de direction élargi de l'université Paris-Saclay sur proposition du conseil de la Graduate School.
- **Invités permanents** : Doyen et Vice-Doyens du coordinateur, chargés de mission, les directeurs délégués, un représentant par Graduate School partenaire, un élu du conseil académique.

Le directeur de la Graduate School préside le Conseil de la Graduate School et peut inviter des membres experts extérieurs aux réunions de ce conseil.

Nul ne peut siéger, en sa qualité d' élu, dans deux conseils de Graduate School.

Article 3. Réunions du conseil de la Graduate School « HeaDS »

Le conseil de la Graduate School se réunit, au moins deux fois par an :

- sur convocation du président du conseil
- ou sur demande écrite soutenue par au moins un quart de tous les membres du conseil adressée au président du conseil accompagnée d'un ordre du jour précis.

Le conseil peut se réunir en format élargi à cinq partenaires dont trois représentants de l'industrie des produits de santé, un représentant du LEEM (les entreprises du médicament), et un partenaire académique international nommés par le conseil de la Graduate School. Les attributions du *conseil élargi* de la Graduate School font l'objet d'une délibération concomitante à celle de la désignation partenaires non-académiques ou des partenaires académiques internationaux.

Article 4. Collège électoral et modalités d'élection des membres du conseil

Article 4.1. Collège électoral

Le collège électoral correspond aux électeurs de la Graduate School comme suit :

- Les usagers inscrits dans un des masters ou dans une école doctorale visé en annexe 2. Un usager inscrit dans une école doctorale associée à plusieurs Graduate Schools choisira celle à laquelle il souhaite être rattachée lors des élections ;
- Les personnels des collèges A collège des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs assimilés (professeurs et assimilés), B collège des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs assimilés (autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés) et C collège des BIASS (personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers et de service, les personnels des bibliothèques autres que les personnels scientifiques des bibliothèques et les personnels des services sociaux et de santé). Les personnels de l'Université Paris-Saclay, des établissements-composantes, des organismes nationaux de recherche et des universités de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines et Evry-Val d'Essonne sont électeurs et sont invités à voter dans le collège de la Graduate School qu'ils choisissent.

Tous les électeurs ne peuvent voter que dans une seule Graduate School disciplinaire ou thématique. Ils peuvent également, selon leur implication pour les électeurs des collèges A, B et C ou le rattachement de leur formation pour les usagers, voter pour l'une ou l'autre des Graduate Schools suivantes :

- Education, formation et enseignement
- Métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur

Les modalités d'inscription dans les collèges électoraux seront précisées dans la note électorale.

Article 4.2. Dispositions communes à toutes les Graduate Schools

Les membres du Conseil de la Graduate School sont élus au scrutin de liste à un tour à la représentation proportionnelle avec répartition des sièges restant à pourvoir selon la règle du plus fort reste, sans panachage. Il s'agit d'un scrutin secret de liste par collège distinct et au suffrage direct dans les conditions prévues aux articles D.719-1 à D.719-40 du code de l'éducation. Le scrutin peut avoir lieu par voie électronique sécurisée, dans les conditions fixées aux articles 2 à 17 du décret n°2011-595 du 26 mai 2011.

Lorsqu'un représentant titulaire perd la qualité au titre de laquelle il a été élu ou lorsque son siège devient vacant, il est remplacé, pour la durée du mandat restant à courir, par son suppléant qui devient titulaire (cela concerne les seuls étudiants, doctorants). Lorsque le siège d'un représentant suppléant ou titulaire (sans suppléant) devient vacant pour quelque cause que ce soit, il est attribué, pour la durée du mandat restant à courir, au premier des candidats non élus de la même liste. Lorsque le siège vacant d'un représentant titulaire ne peut plus être pourvu dans l'ordre de présentation de la liste par application des dispositions prévues au présent alinéa, il est procédé à un renouvellement partiel, dans le délai de quatre mois suivant la constatation de la vacance, non comprises les périodes de fermeture de l'Université. Il n'est toutefois pas organisé d'élection partielle lorsque la vacance survient dans les six mois précédant le renouvellement du collège dans sa totalité.

Les membres élus du conseil siègent valablement jusqu'à la désignation de leurs successeurs. *

Article 4.3. Dispositions relatives aux listes de candidats

Les listes de candidats, dans le respect des règles légales de parité et d'alternance, devront être représentatives de la diversité des opérateurs et des ONR partenaires de la GS.

Article 5. Comité électoral Consultatif de l'Université

Le comité électoral consultatif de l'Université établit la note électorale et veille au bon déroulement du processus électoral.

Article 6. Durée du mandat

Le mandat des membres du conseil élus ou désignés est de quatre ans à l'exception des usagers élus pour deux ans.

Article 7. Fonctionnement du conseil

Article 7a

Le président du conseil de la Graduate School convoque les membres du conseil.

Article 7b

Pour que le conseil puisse valablement délibérer il faut que la majorité de ses membres en exercice soit présente ou représentée. Lorsqu'une réunion ne peut se tenir pour défaut de quorum une nouvelle réunion doit être convoquée dans les quinze jours. La nouvelle réunion se tient alors sans condition de quorum.

Article 7c

Lorsqu'un membre du conseil se trouve empêché d'assister à une séance, il peut donner procuration à tout autre membre, sans distinction de collège, pour voter à sa place. Chaque membre ne peut disposer de plus de deux procurations. Toute procuration ne vaut que pour la séance, ou, le cas échéant, pour la partie de la séance, où elle a été donnée. Elle est adressée avant la séance ou pendant celle-ci au président ou à la personne désignée par ses soins. Un membre du conseil ayant un suppléant peut donner procuration à un autre membre élu du conseil lorsque son suppléant et lui-même sont absents.

Article 7d

Les séances du conseil de la Graduate School ne sont pas publiques.

Article 7e

Le président soumet au vote du conseil, pour la durée de son mandat, la liste des personnes invitées de façon permanente. En outre le conseil peut entendre toute personne que le Président juge utile de convoquer pour la bonne marche des travaux.

Article 7f

Les fonctions de membre du Conseil sont gratuites. Les convocations et invitations valent autorisation d'absence.

Article 7g

L'ordre du jour est établi par le président du conseil, et s'impose à lui dans le cadre de l'article 3. Sur la demande de deux des membres du conseil, et jusqu'à la veille de l'instance, un point peut être rajouté à l'ordre du jour. Si, du fait d'une situation d'urgence, un vote est demandé au Conseil sur ce point ajouté, celui-ci devra décider, à la majorité absolue, s'il s'estime suffisamment éclairé pour prendre la décision demandée. L'ordre du jour doit comporter la mention « Questions diverses ».

Article 7h

Les décisions font l'objet d'un vote à main levée ou à bulletin secret dans le cas d'une demande expresse d'au moins un membre du conseil.

Article 7i

En cas d'égalité des votes, la voix du président du conseil est prépondérante.

Article 7j

Les votes relatifs au budget sont acquis par la majorité absolue des membres en exercice composant le conseil.

Article 7k

Un relevé de décisions est établi à l'issue de chaque conseil. Il est accessible à tous les membres de l'Université Paris-Saclay. Ce relevé peut être complété par des explications de vote, à la demande des membres présents.

Article 7l

A la demande, formulée en début de séance par au moins 1/3 des membres présents, un procès-verbal peut être établi. Il a pour fonction de relater les discussions et les décisions comprenant le résultat des votes. Le procès-verbal est soumis à l'approbation des membres du conseil au début de la séance suivante du conseil.

Un membre du conseil désirant que son intervention figure intégralement au procès-verbal, doit remettre le texte de son intervention au président du conseil de préférence avant la séance du conseil et au plus tard lors de la séance du conseil concernée.

Les modalités générales (modalités de vote électronique, modalité de tenue de séance en non-présentiel, suspension de séance, ...) sont possibles via la réglementation en vigueur (ordonnance de 2014 relative aux délibérations à distance – applicable également hors période de crise sanitaire).

Article 8. Attributions du conseil

Les attributions du conseil de la Graduate School sont les suivantes : le conseil

- Participe à l'élaboration de la stratégie de recherche, d'innovation, de formation et d'ouverture à l'international de l'université dans son périmètre ;
- Émet un avis sur l'organisation et l'évolution des formations de niveau M, D, M+D, et des programmes de recherches et de formation thématiques ;
- Émet un avis sur les demandes d'accréditation de formations et les projets de nouvelles formations du périmètre de la Graduate School ;
- Participe à la définition des appels à projets internes à l'université ;
- Définit une politique de plateforme, en cohérence avec celle de l'université, sur son périmètre ;
- Exprime ses besoins de ressources humaines en formation et recherche ;
- Propose les conseillers HDR couvrant ses thématiques ;
- Crée toute commission ou comité qu'il estime utile ;
- Coordonne l'action de la Graduate School avec les autres Graduate Schools de l'Université et avec les « objets transverses et/ou interdisciplinaires » de l'Université.
- Définit une stratégie pour favoriser l'insertion professionnelle des étudiants et des doctorants de la Graduate School ;
- Définit une politique de relation avec les CHU et les hôpitaux de l'université Paris-Saclay ;
- Propose une politique de relations internationales de la Graduate School en cohérence avec celle de l'université ;
- Propose une politique de valorisation en relation avec l'université et les ONR partenaires ;

- Est compétent pour instruire à son niveau et décider dans son périmètre sur :
 - Les appels à projets internes à la Graduate School,
 - La répartition des crédits alloués à la Graduate School, dans le respect de ses missions, excepté les crédits fléchés par le CA de l'université de façon exceptionnelle,

- Les activités d'animation, de programmation commune et de prospective en recherche transversales aux entités de la Graduate School,
 - Le développement ou la poursuite de partenariats (nationaux, internationaux, socio-économiques) en cohérence avec la stratégie de l'université,
 - Les mesures d'accompagnement des étudiants et des doctorants vers leur projet professionnel, en accord avec celles décidées en CFVU et en collège doctoral en lien avec la maison du doctorat,
 - Les mesures favorisant l'accueil des étudiants et des doctorants dans les laboratoires de recherche en accord avec celles décidées dans les conseils et commissions de l'université, en particulier CFVU et collège doctoral en lien avec la maison du doctorat.
- Est compétent pour instruire à son niveau et/ou émettre un avis dans son périmètre sur :
 - Les projets de nouveaux laboratoires et structures de recherche,
 - La déclinaison locale de la politique de soutien aux chercheurs et jeunes chercheurs,
 - Les appels à projets extérieurs nécessitant un arbitrage de l'université.
 - Est informé sur :
 - La nomination des directeurs d'unités dans son périmètre,
 - La nomination des directeurs d'Écoles Doctorales dans son périmètre,
 - La nomination des responsables de mentions de master dans son périmètre.

TITRE 3 – LE DIRECTEUR ET L'ÉQUIPE DE DIRECTION

Article 9 - Directeur et équipe de direction

Le directeur est désigné parmi les personnels des collèges A et B des chercheurs, enseignants-chercheurs, enseignants, de la Graduate School. Son mandat est de quatre ans et est renouvelable une fois. Il est nommé par le comité de direction élargi de l'université après avis du conseil de la Graduate School sur proposition du coordinateur en lien avec les opérateurs et les ONR partenaires.

Son mandat prend fin à la désignation de son successeur.

Le Directeur :

- Est responsable de la préparation et de la mise en œuvre de la politique de recherche et de formation de la Graduate School ;
- Est en charge d'établir un bilan tous les deux ans auprès du CAC et sur demande de ce dernier ;
- Prépare les réunions du conseil avec le bureau, si celui-ci est constitué ;
- Est responsable de l'organisation des conseils ;
- Préside le conseil ;
- Représente la Graduate School au conseil académique et au conseil d'administration de la composante coordinatrice ;
- Siège en qualité d'invité au conseil académique et au conseil d'administration de la composante coordinatrice.

L'équipe de direction de la Graduate School (directeur, directeurs-adjoints et directeur délégué aux opérations et toute personne que le directeur souhaite associer) est une équipe plurielle qui tient compte de la diversité des opérateurs et des ONR partenaires, qui couvre les missions de la Graduate School et qui garantit les liens opérationnels avec le coordinateur, les opérateurs et les ONR partenaires. L'équipe de direction comprend au minimum un directeur-adjoint en charge de la formation et un directeur-adjoint en charge de la recherche.

Le directeur constitue son équipe de direction avec les opérateurs et les ONR partenaires. La nomination du directeur adjoint en charge de la formation, du directeur-adjoint en charge de la recherche et du directeur-adjoint en charge de la recherche clinique et des relations hospitalières est soumise au vote du conseil de la Graduate School puis validée par le comité de direction élargi de l'université.

Le mandat de l'équipe de direction prend fin avec le mandat du directeur.

Mission du directeur adjoint en charge de la formation et de l'insertion professionnelle.

Celui-ci seconde le directeur dans la mise en œuvre de la politique de formation. Il est en charge de la réflexion sur l'évolution de l'offre de formation, de sa valorisation en amont pour le recrutement des étudiants et en aval pour leur insertion, et des évaluations de l'offre de formation de la Graduate School. Il a la responsabilité des liens avec le premier cycle à l'échelle de la Graduate School des initiatives de transformation et d'innovation pédagogiques ainsi que des actions en relation avec la vie de campus. Il est le référent et le relai de la Graduate School pour les opérations et processus de pilotage des formations permettant au travers des outils SI/Scol de caractériser les éléments nécessaires au recrutement des étudiants, à la promotion sur les sites d'orientation nationaux, à la collecte des résultats et à la diplomation. Le directeur-adjoint en charge de la formation anime les discussions et la formulation d'avis de Graduate School à la demande du CFVU ou d'une autre instance de gouvernance (appels à projets, bourses de mobilité, etc.). Le directeur adjoint formation représente la Graduate School comme invité à la CFVU et au collège des masters. Il est en relation étroite avec le VP CFVU de l'université Paris-Saclay (et l'équipe de VP délégués) ainsi qu'avec les directions d'appui.

Mission du directeur adjoint en charge de la recherche, de l'innovation et de la valorisation.

Celui-ci seconde le directeur dans la mise en œuvre de la politique de recherche de la GS. Il veille au développement et à la valorisation des axes de recherche de la Graduate School en lien avec la stratégie des unités du périmètre. Il anime la communauté scientifique de la Graduate School, et est notamment attentif à la participation des équipes de la Graduate School à la stratégie globale de l'Université Paris-Saclay, incluant des activités transversales aux Graduate School. Le directeur-adjoint en charge de la recherche anime les discussions et la formulation d'avis de la Graduate School à la demande de la commission recherche ou d'une autre instance de gouvernance (appels à projets, etc.). Le directeur adjoint recherche représente la Graduate School comme invité à la commission recherche de l'Université Paris-Saclay. Il est en relation étroite avec l'équipe de la VP Recherche de l'université Paris-Saclay ainsi qu'avec les directions d'appui.

Mission du directeur adjoint en charge de la recherche clinique et des relations hospitalières.

Celui-ci seconde le directeur dans la mise en œuvre de la politique de recherche clinique adossée à l'innovation thérapeutique en relation avec le directeur adjoint en charge de la recherche. Il assure un lien entre les équipes de recherche hospitalière et la Graduate School. Il aide à la définition des projets de recherche clinique de la Graduate School en lien avec la stratégie des unités du périmètre de l'université impliquant les hôpitaux et les structures de recherche clinique hospitalière.

Article 10. Bureau de la Graduate School

Le bureau est constitué du directeur, des 3 directeurs-adjoints, d'un membre élu de chaque collège et membres de droit du conseil de la Graduate School ainsi que d'un responsable administratif. Il est chargé de préparer et suivre les dossiers relatifs aux principaux domaines d'actions de la Graduate School. Le mandat du bureau prend fin avec celui du directeur. Le bureau est désigné par le directeur et validé par le conseil de la Graduate School.

TITRE 4 – LE COORDINATEUR

Article 11. Le coordinateur

Le coordinateur est une composante, un établissement-composante, une université membre-associée, opérateur de la Graduate School.

Le coordinateur contribue à la coordination et à la cohérence des moyens engagés par les différents opérateurs pour assurer le fonctionnement de la Graduate School.

Le directeur/président de l'entité coordinatrice :

- Est responsable de l'exécution du budget de la Graduate School ;
- Représente la Graduate School devant le comité de direction et le conseil d'administration de l'université ;
- Est invité permanent au conseil de Graduate School.

TITRE 5 – DISPOSITIONS PARTICULIERES

Article 12

La Graduate School dispose d'un budget propre issu des moyens de l'IDEX, des moyens fournis par les opérateurs de la Graduate School, ainsi que de ressources propres.

Article 13. Règlement intérieur

Toute modification du règlement intérieur de la Graduate School concernée est votée au préalable par le conseil de la Graduate School.

Le règlement intérieur de chaque Graduate School sera soumis au vote des membres du conseil académique de l'université.

TITRE 6 – DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Article 14 – Conseil provisoire de chaque Graduate School

Dans les six mois qui suivent l'adoption du présent règlement intérieur par le conseil d'administration de l'Université, des élections concernant les seuls personnels sont organisées pour pourvoir les instances de chaque Graduate School.

Les élections concernant les élus étudiants seront quant à elles organisées dans les quatre mois qui suivent la première rentrée universitaire.

Jusqu'à ces élections, un conseil provisoire de chaque Graduate School est créé. Il exerce les compétences du conseil de la Graduate School et comprend :

- Les trois préfigureurs de la Graduate School ;
- Le directeur et les directeurs-adjoints formation, recherche et relations hospitalières ;
- Un représentant de chaque opérateur et de chaque ONR partenaire de la Graduate School ;
- deux représentants issus du conseil de la mention de master « Sciences du médicament et des produits de santé » ;
- deux représentants issus du conseil de l'Ecole Doctorale (ED) 569 « Innovation thérapeutique : du fondamental à l'appliqué » (désignés par les conseils des écoles doctorales) ;
- 4 représentants des directeurs d'unités issues du périmètre de la Graduate School ;
- 1 élu du personnel issu des instances de l'université, de préférence du CAC,
- 1 élu usager issu des instances de l'université, de préférence du CAC

Les chargés de mission, le directeur délégué aux opérations et les représentants des Graduate School partenaires sont invités permanents au conseil provisoire de la Graduate School.

En cas de nécessité de réunir le conseil postérieurement à la proclamation des résultats du scrutin institué pour l'élection des représentants des personnels et antérieurement à la proclamation des résultats du scrutin institué pour l'élection des représentants des usagers, les usagers sont représentés par l'élu usager du conseil provisoire.

Le directeur et les 3 directeurs-adjoints formation, recherche et relations hospitalières sont désignés conformément à l'article 9 du présent règlement et exercent leur mandat jusqu'à la désignation du conseil de la Graduate School. À cet effet, Le directeur/président de l'entité coordinatrice, ou son représentant, convoque et préside le conseil provisoire pour la désignation de cette équipe de direction restreinte.

Annexe 1 : Périmètre recherche au 1/01/2020

Laboratoire	Nom de l'équipe	Responsable(s) d'équipe
ICMMO_UMR 8182	Equipe de Chimie Bioorganique et Bioinorganique (ECBB)	Laurent SALMON
ICMMO_UMR 8182	Chimie Peptidomimétique, Photochimie, Procédés Alternatifs	Marie-Christine Scherrmann ; David Aitken
ICMMO_UMR 8182	Equipe Méthodologie, Synthèse et Molécules Thérapeutiques	Cyrille Kouklovsky ; David Bonnaffé
ICSN -UPR2301	Métabolites de végétaux et micro-organismes associés : isolement, synthèse et bioactivité	Roussi Fanny
ICSN -UPR2301	Equipe Modélisation Moléculaire et Cristallographie Structurale	Bogdan IORGA
ICSN -UPR2301	Département de Chemical Biology	Marie-Pierre Golinelli
ICSN -UPR2301	Biologie et chimie Structurales et Analytiques	Carine VAN HEIJEENORT
BioCIS-UMR 8076	FLUOPEPIT	Sandrine Ongeri; Benoit Crousse
BioCIS-UMR 8076	Conception, Synthèse de Molécules d'Intérêt Thérapeutique (CoSMIT)	Samir MESSAOUDI / Abdallah HAMZE
BioCIS-UMR 8076	Chimie des Substances Naturelles	Delphine Joseph - Erwan Poupon
BioCIS-UMR 8076	Chimiothérapie antiparasitaire (PARACHEM)	Philippe Loiseau
IGPS - UMR 8612	Modulation du passage des barrières biologiques par les molécules actives	Gilles PONCHEL
IGPS - UMR 8612	Nanomédicaments pour le traitement des maladies graves	Julien NICOLAS
IGPS - UMR 8612	Physique Pharmaceutique	Florence AGNELY
IGPS - UMR 8612	proteins and nanotechnology in analytical science	Myriam Taverna
IGPS - UMR 8612	Equipe Physico-Chimie des Systèmes Polyphasés	Sylviane Lesieur - Vincent Faivre
IGPS - UMR 8612	Ingénierie particulière et cellulaire à visée thérapeutique	Elias Fattal
I2BC_UMR 9198	Bactériophages de bactéries Gram-positives	Paulo Tavares
I2BC_UMR 9198	Enzymologie et biosynthèse peptidique non ribosomique	Muriel Gondry
I2BC_UMR 9198	Biologie Moléculaire des Corynebacteries et Mycobacteries	Nicolas Bayan
I2BC_UMR 9198	FAAM	Herman van Tilbeurgh
I2BC_UMR 9198	Assemblage moléculaire et intégrité du génome (AMIG)	Raphael Guerois; Françoise Ochsenbein
I2BC_UMR 9198	INTGEN	Jean-Baptiste Charbonnier et Sophie Zinn-Justin
I2BC_UMR 9198	Sénescence et Stabilité Génomique	Carl MANN
I2BC_UMR 9198	Structural Biochemistry of Microtubules, Kinesins and their Cargos	Julie Ménétreay; Benoît Gigant
I2BC_UMR 9198	Biologie Redox et maladies	Michel B. TOLEDANO
I2BC_UMR 9198	Bacteriophage T5	Pascale Boulanger
I2BC_UMR 9198	Enveloppes Bactériennes et Antibiotiques (ENVBAC)	Thierry Touzé
I2BC_UMR 9198	ARNs régulateurs chez les Clostridies (ARNCLO)	Olga Soutourina
I2BC_UMR 9198	Laboratory of Membrane Proteins and Membrane Systems	Guillaume Lenoir, José Luis Vázquez-Ibar
I2BC_UMR 9198	Interactions and assembly mechanism of proteins and peptides	Stéphane Bressanelli
I2BC_UMR 9198	Assemblages supramoléculaires et traduction	Marc MIRANDE
I2BC_UMR 9198	Autophagy and antiviral immunity	Audrey Esclatine & Arnaud Moris
I2BC_UMR 9198	PLATEFORME RMN	SOPHIE ZINN-JUSTIN
MICALIS	Commensalisme et pathogénie des entérocoques	Pascale Serror
MICALIS	MicrobAdapt	Philippe Gaudu
MICALIS	PhylHom	Marion Leclerc
MICALIS	FlnE/ Functionality of the Intestinal Ecosystem	Hervé BLOTTIERE
MICALIS	Bactéries pathogènes et santé (BaPS)	Claire JANOIR
MICALIS	ProCeD - Processus de Développement de la Cellule	Rut CARBALLIDO-LOPEZ
END-ICAP_UMR-S 1179	Laboratoire Biothérapies des maladies neuromusculaires	Aurélie Goyenville
END-ICAP_UMR-S 1179	Physiopathologie des lésions médullaires	Marcel BONAY

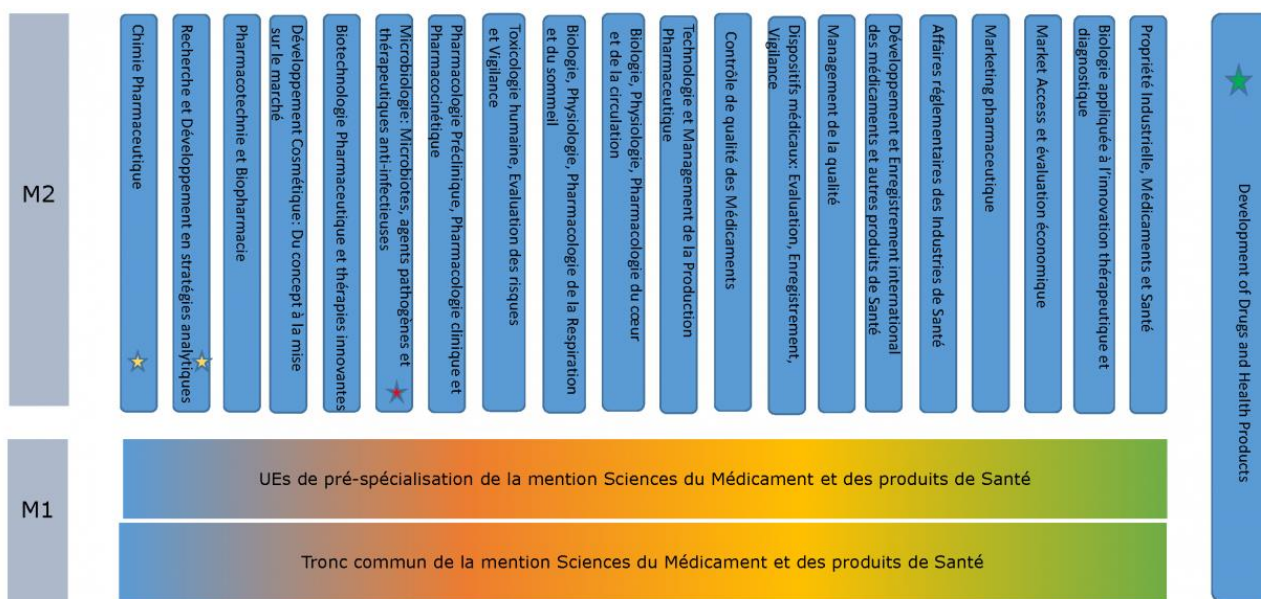
Laboratoire	Nom de l'équipe	Responsable(s) d'équipe
Lip(Sys) ² EA7357	Chimie Analytique Pharmaceutique	Pierre Chaminade & Ali Tfayli
Lip(Sys) ² EA7357	Athérosclérose et macrophages : impact des phospholipides et des fonctions mitochondriales sur l'efflux du cholestérol	Natalie FOURNIER
UMR-S 996	Le Microbiome dans les maladies hépatiques : de la susceptibilité au traitement	Gabriel PERLEMUTER / Anne-Marie CASSARD
UMR-S 996	Allergie médicamenteuse et chimique, Immunotoxicologie et Immunopathologie	Marc PALLARDY
UMR-S 996	Immunoregulation, Chemokines and Viral Persistence	Françoise BACHELERIE
IMVA-HB_UMR 1184	Gene Therapy and Control of Cell Expansion	Emmanuel PAYEN
IMVA-HB_UMR 1184	Resist	Thierry Naas
IMVA-HB_UMR 1184	Maladies auto-immunes (AID)	Xavier MARIETTE
IMVA-HB_UMR 1184	CoVIR	Olivier Lambotte
IMVA-HB_UMR 1184	Immunité et Transmission	Roger LE GRAND
2I_UMR-S 1173	LARENES	Djillali ANNANE
2I_UMR-S 1173	EPIM	Jean-Louis Herrmann
UMR-S 1193	Homéostasie Biliaire et réparation du foie.	Thierry Tordjmann
UMR-S 1193	Liver bioconstruction, modeling and signatures of liver diseases	François LE NAOUR
UMR-S 1193	Microbiota, Inflammation and Liver Cancer	Jamila FAIVRE
UMR-S 1193	Therapeutic Innovations in liver disease and liver transplantation and translational research	Didier SAMUEL
UMR-S 1193	Cellular and molecular mechanisms of adaptation to stress and cancerogenesis	Christian POÛS
IRCM	Equipe Neurogenèse, Réparation et Cancer	François BOUSSIN
IRCM	Equipe Niche et Cancer dans l'Hématopoïèse	Françoise PFLUMIO
IRCM	Equipe Neurogenèse, Réparation et Cancer	François BOUSSIN
LBPA_UMR 8113	Structures et Interactions des Acides Nucléiques	Olivier MAUFFRET
LBPA_UMR 8113	Dynamique des complexes macromoléculaires	Claude NOGUES
LBPA_UMR 8113	Small GTPases	Jacqueline CHERFILS
UMR 3347_U1021	Signalisation et Progression tumorale	Celio POUPONNOT et Alain Eychène
UMR 3347_U1021	TGF- β and oncogenesis	Alain MAUVIEL
UMR 861	Equipe 1: Thérapies Innovantes pour des maladies neuroectodermiques	Christelle Monville
UMR 861	Equipe 2: Etude et Traitement de maladies Neuromusculaires	Cécile Martinat
UMR 1170	Non-coding genome and epigenetic regulation of transcription in leukemia	LOBRY Camille
UMR 1170	Des cellules souches au mégacaryocytes	Isabelle PLO
UMR 1170	Biology of pediatric leukemia	Thomas MERCHER
UMR 3348	Instabilité génétique et cancérogenèse	Mounira Amor-Guéret
UMR 3348	Instabilité du Génome et Prédilection au cancer	Aura CARREIRA
UMR-S 1185	mono-équipe	Kamenicky Peter
HITH_UMR-S 1176	Equipe 2: Effets cellulaires et moléculaires des protéines anticoagulantes	Delphine BORGEL
HITH_UMR-S 1176	Hémostase-Inflammation-Thrombose	Cécile Denis
SPC_UMR-S 1180	Signalisation énergétique et physiopathologie cardiovasculaire	Mathias MERICKSKAY
SPC_UMR-S 1180	Signalisation calcique et physiopathologie cardiovasculaire	Jean-Pierre BENITAH et Ana Maria GOMEZ
SPC_UMR-S 1180	Signalisation des nucléotides cycliques et physiopathologie cardiovasculaire	Grégoire Vandecasteele et Véronique Leblais

Laboratoire	Nom de l'équipe	Responsable(s) d'équipe
HTAP_UMR-S 999 Equipe 1	Hypertension pulmonaire : dysfonction endothéliale pulmonaire et innovation thérapeutique	Christophe GUIGNABERT ; Marc HUMBERT
HTAP_UMR-S 999 Equipe 2	Des gènes de prédisposition à l'hypertension pulmonaire à la physiopathologie	Frédéric PERROS David MONTANIC
BIOMAPS	Développement de radiopharmaceutiques et agents d'imagerie	Bertrand KUHNAST
BIOMAPS	Neuroimagerie Pharmacologique	Nicolas Tournier
SPI (CEA, INRA)	Service de Pharmacologie et Immunoanalyse	Christophe Junot
SIMOPRO	Service d'Ingénierie Moléculaire des Protéines	Denis SERVENT
GRADES EA 7358	GRADES	Eric Fouassier
UMR 981	Génomique et Oncogenèse des Tumeurs Cérébrales	Jacques Grill
UMR 8200	Genetic Integrity Immune Response and Cancers	Patricia Kannouche
Neuro-PSI_UMR 9197	Imagerie Cérébrale Fonctionnelle et Comportement	Jean-rené MARTIN
SABNP_UMR-S 1204	SABNP	David Pastré
VIM_UR 892	Biologie Moléculaire des Pneumovirus	Jean-François Eléouët
UMR-S 951	Thérapies pour les myopathies congénitales	Ana BUJ BELLO
UMR 1023	Biomarqueurs innovants pour l'imagerie phénotypique	SOUSSAN Michaël
UMR-S 1030	Radiothérapie moléculaire et innovation thérapeutique	Eric Deutsch Jean-Luc Perfettini
METSY CNRS UMR 9018	Metabolic plasticity in healthy and disease	Nazanine Modjtahedi
UMR-S 1015	Epitopes non-conventionnels et réponses immunitaires anti-cancéreuses	Sébastien APCHER
LCE	Laboratoire de Cancérologie E1périmentale	Sylvie CHEVILLARD

Annexe 2 : Liste des masters et des écoles doctorales en rattachement principal et secondaire

1. Rattachement principal

- Mention de master « Sciences du médicament et des produits de santé » (21 parcours dont 9 en alternance)
 - ✓ Development of drugs and health products (*Master international*)
 - ✓ Chimie pharmaceutique
 - ✓ Recherche et Développement en stratégie analytique
 - ✓ Biotechnologie pharmaceutique et thérapies innovantes (*apprentissage*)
 - ✓ Pharmacotechnie et biopharmacie
 - ✓ Biologie appliquée à l'innovation thérapeutique et diagnostique
 - ✓ Biologie, Physiologie, Pharmacologie de la respiration et du sommeil
 - ✓ Biologie, Physiopathologie, Pharmacologie du cœur et de la circulation
 - ✓ Microbiologie (bactéries, virus, parasites) : microbiotes, agents pathogènes et thérapeutiques anti-infectieuses
 - ✓ Pharmacologie préclinique, pharmacologie clinique et pharmacocinétique
 - ✓ Toxicologie humaine, évaluation des risques et vigilance
 - ✓ Développement cosmétique : du concept à la mise sur le marché
 - ✓ Dispositifs médicaux : évaluation, enregistrement, vigilance (*apprentissage*)
 - ✓ Technologie et management de la production pharmaceutique (*apprentissage*)
 - ✓ Contrôle de qualité des médicaments (*apprentissage*)
 - ✓ Management de la qualité (*apprentissage*)
 - ✓ Propriété industrielle, médicaments et santé (*alternance*)
 - ✓ Développement et enregistrement international des médicaments et autres produits de santé
 - ✓ Market access et évaluation économique (*apprentissage*)
 - ✓ Marketing pharmaceutique et technologies de santé (*apprentissage*)
 - ✓ Affaires réglementaires des Industries de Santé (*apprentissage*)



★ : Parcours en commun avec la mention chimie

★ : Parcours en commun avec la mention biologie-santé

★ : Parcours International M1 et M2

- ED « Innovation Thérapeutique, du fondamental à l'appliqué » (ITFA - 7 pôles thématiques)
 - ✓ Physiopathologie Moléculaire et Cellulaire
 - ✓ Microbiologie et Thérapeutiques anti-infectieuses
 - ✓ Ingénierie des Protéines et Cibles Thérapeutiques
 - ✓ Chimie Pharmaceutique
 - ✓ Pharmacologie-Toxicologie
 - ✓ Pharmacotechnie et Physico-chimie Pharmaceutique
 - ✓ Immunologie et Biothérapies

2. Rattachement

- EF doublement rattachés avec les mentions de master
 - ✓ « Chimie », *Graduate School Chimie* (EF Chimie pharmaceutique et RDSA)
 - ✓ « Biologie-Santé », *Graduate School Life sciences and health* (EF Microbiologie)
- ED « Sciences Chimiques : Molécules, Matériaux, Instrumentation et Biosystèmes » (2MIB – 3 pôles thématiques), *Graduate School Chimie*
 - ✓ Chimie Physique, BioPhysique et Analytique (CPBA)
 - ✓ Chimie Organique et Biomoléculaire (COB)
 - ✓ Chimie Inorganique et Matériaux (CIM)

Parcours spécifiques	EF	Mention	GS Support
Affichage	M1 Droit de la santé	Droit de la santé	Droit
	M1 Ethique	Ethique	Santé publique
	M2 Ethique, sciences, recherche et société	Ethique	Santé publique
	M2 Ethique, soin, santé et société	Ethique	Santé publique
	M1 Méthodes en santé publique - Filières médicales	Santé publique	Santé publique
	M1 Méthodes en santé publique - Filières non médicales	Santé publique	Santé publique
	M2 Recherches en Santé Publique	Santé publique	Santé publique
	M2 Méthodologie et Statistiques en Recherche biomédicale	Santé publique	Santé publique
	M1 Chimie bidisciplinaire chimie-biologie	Chimie	Chimie
Affichage et animation	M2 Droit de la responsabilité médicale et pharmaceutique	Droit de la santé	Droit